

### Séance 12 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de mars à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Philippe ROQUES, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Hélène CHICO ROS, Francis CULIE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean MILESI, Guy SALES

**Date de la convocation :** 05 mars 2026

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Jean-François ROUSSET

#### Ordre du jour :

- Approbation des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire des :
  - 18 décembre 2025 ;
  - 29 janvier 2026 ;
  - 23 février 2026 ;
- Comptes Annuels 2025 (CFU) ;
- Affectation de résultat ;
- Analyse financière ;
- Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2026 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2026 : complément pour le Budget annexe « Cinéma Le Temple » ;
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 et TEOM 2026 ;
- Point Info Séniors : convention de partenariat dans le cadre du dispositif « café des aidants »
- Ressources humaines ;
- Questions diverses.

---

## Approbation des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire des :

---

-  **18 décembre 2025** : approuvé à l'unanimité ;
-  **29 janvier 2026** : approuvé à l'unanimité ;
-  **23 février 2026** : approuvé à l'unanimité.

---

## Comptes Annuels 2025 (CFU)

---

*Madame la Présidente remercie l'ensemble du personnel pour leur travail et laisse la parole au coordinateur finances :*

*Les Comptes Annuels (CA ou CFU) sont plus importants que le BP. Ce sont les résultats des comptes annuels qui vont déterminer les orientations budgétaires à venir (et non l'inverse).*

*Passage des CA au CFU en 2024. Soit fusion des éléments de l'ordonnateur (nous) et du comptable public (SGC). Alignement progressif sur la présentation comptable du secteur privé (compte de résultat et bilan).*

### **Approbation du Compte Financier Unique 2025** **Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute » :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 202111028\_138 en date du 28 octobre 2021 adoptant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Cyril TOUZET a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Monique ALIÈS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Cyril TOUZET pour le vote d'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de voter pour le budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute », le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	163 249,87	191 959,87	355 209,74
	Recettes réalisées (1)	B	71 506,22	96 404,13	167 910,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autofinancement budgétaire totale	D	182 646,49	191 959,87	374 606,36
	Dépenses réalisées (1)	E	53 683,03	96 404,13	150 087,16
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	17 823,19	0,00	17 823,19
Résultats antérieurs reportés		H	19 396,62	0,00	19 396,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	37 219,81	0,00	37 219,81
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	37 219,81	0,00	37 219,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Reste 1 parcelle en stock.*

### **Approbation du Compte Financier Unique 2025** **Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air » :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 202111028\_138 en date du 28 octobre 2021 adoptant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Cyril TOUZET a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Monique ALIÈS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Cyril TOUZET pour le vote d'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de voter pour le budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air », le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	203 885,98	226 295,98	430 181,96
	Recettes réalisées (1)	B	96 122,61	103 731,30	199 853,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	219 412,11	226 295,98	445 708,09
	Dépenses réalisées (1)	E	133 430,91	103 731,31	237 162,22
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-0,01	-37 308,31
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	15 526,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit	G + H	-0,01	-21 782,18
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	-0,01	-21 782,18

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reste 3 parcelles en stock :

- 2 sur Bel Air 1 (bas),
- 1 sur Bel Air 2 (haut).



### Approbation du Compte Financier Unique 2025

#### Budget annexe « Gestion et production d'énergies renouvelables » :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 202111028\_138 en date du 28 octobre 2021 adoptant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Cyril TOUZET a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Monique ALIÈS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Cyril TOUZET pour le vote d'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de voter pour le budget annexe « Gestion et production d'énergies renouvelables », le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	45 632,47	44 619,71	90 252,18
	Recettes réalisées (1)	B	25 740,41	32 749,80	58 490,21
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 500,00	44 619,71	65 119,71
	Dépenses réalisées (1)	E	20 293,26	13 064,48	33 357,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 447,15	19 685,32	25 132,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-25 132,47	0,00	-25 132,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	-19 685,32	19 685,32	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-19 685,32	19 685,32	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Les installations photovoltaïques du Sherpa permettent de réaliser des économies d'électricités supérieures aux rendements des placements.*

### **Approbation du Compte Financier Unique 2025** **Budget annexe « Cinéma » :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 202111028\_138 en date du 28 octobre 2021 adoptant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Cyril TOUZET a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Monique ALIÈS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Cyril TOUZET pour le vote d'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de voter pour le budget annexe « Cinéma », le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 998,75	41 231,27	44 230,02
	Recettes réalisées (1)	B	2 622,75	27 459,45	30 082,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 000,00	62 660,00	63 660,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	48 868,18	48 868,18
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	2 622,75	-21 428,73	-18 805,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 998,75	21 428,73	19 429,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	624,00	0,00	624,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	624,00	0,00	624,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Approbation du Compte Financier Unique 2025** **Budget annexe « Ordures Ménagères » :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 202111028\_138 en date du 28 octobre 2021 adoptant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Cyril TOUZET a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Monique ALIÈS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Cyril TOUZET pour le vote d'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de voter pour le budget annexe « Ordures Ménagères », le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	189 870,78	1 037 847,00	1 227 717,78
	Recettes réalisées (1)	B	129 931,40	1 043 474,81	1 173 406,21
	Restes à réaliser	C	2 031,47	0,00	2 031,47
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	202 052,50	1 136 152,90	1 338 205,40
	Dépenses réalisées (1)	E	74 314,50	971 648,39	1 045 962,89
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	55 616,90	71 826,42	127 443,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 181,72	98 305,90	110 487,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	67 798,62	170 132,32	237 930,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	2 031,47	0,00	2 031,47
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	69 830,09	170 132,32	239 962,41

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations liées et les opérations d'ordre

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Approbation du Compte Financier Unique 2025** **Budget Général :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 202111028\_138 en date du 28 octobre 2021 adoptant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Cyril TOUZET a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Monique ALIÈS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Cyril TOUZET pour le vote d'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de voter pour le budget Général, le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 936 145,46	<b>5 786 526,40</b>	11 722 671,86
	Recettes réalisées (1)	B	<b>2 877 393,95</b>	6 381 360,02	<b>9 258 753,97</b>
	Restes à réaliser	C	<b>2 002 534,50</b>	<b>0,00</b>	2 002 534,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 502 603,81	<b>6 163 189,12</b>	<b>11 665 792,93</b>
	Dépenses réalisées (1)	E	<b>4 300 896,41</b>	4 978 070,84	<b>9 278 967,25</b>
	Restes à réaliser	F	452 517,59	<b>0,00</b>	452 517,59
<b>Différences entre les titres et les mandats</b>	<b>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</b>	<b>G = B - E</b>	-1 423 502,46	<b>1 403 289,18</b>	-20 213,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-433 541,65	376 662,72	-56 878,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 857 044,11	1 779 951,90	<b>-77 092,21</b>
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	<b>Restes à réaliser (+/-)</b>	<b>I = C - F</b>	1 550 016,91	<b>0,00</b>	<b>1 550 016,91</b>
Résultat cumulé	Excédent /déficit	<b>G + H + I</b>	-307 027,20	1 779 951,90	1 472 924,70

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Affectation de résultat

 Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute » :

<b>LA PLANE ZA</b>	<b>EXERCICE 2025</b>	<b>AFFECTATION RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>
--------------------	----------------------	---

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	0,00
B - Résultat antérieurs reportés	0,00
<b>C - Résultat à affecter = A + B</b>	<b>0,00</b>

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	37 219,81
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
<b>F - Besoin de Financement = D + E</b>	<b>-37 219,81</b>

AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE	
Résultat à affecter = C = G + H	0,00
<b>G - Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)</b>	<b>0,00</b>
<b>H - Report en fonctionnement N+1 (R002)</b>	<b>0,00</b>
Déficit reporté (D002)	0,00

 Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air » :

<b>BEL AIR ZA</b>	<b>EXERCICE 2025</b>	<b>AFFECTATION RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>
-------------------	----------------------	---

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	<b>-0,01</b>
<b>B - Résultat antérieurs reportés</b>	<b>0,00</b>
<b>C - Résultat à affecter = A + B</b>	<b>-0,01</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>-21 782,17</b>
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>F - Besoin de Financement = D + E</b>	<b>21 782,17</b>

<b>AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE</b>	
<b>Résultat à affecter = C = G + H</b>	<b>-0,01</b>
<b>G - Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)</b>	<b>0,00</b>
<b>H - Report en fonctionnement N+1 (R002)</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit reporté (D002)</b>	<b>-0,01</b>

 Budget annexe « Gestion et production d'énergies renouvelables » :

<b>BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES</b>	<b>EXERCICE 2025</b>	<b>AFFECTATION RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>
--	----------------------	---

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A - Résultat de l'exercice	19 685,32
B - Résultat antérieurs reportés	0,00
<b>C - Résultat à affecter = A + B</b>	<b>19 685,32</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	-19 685,32
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
<b>F - Besoin de Financement = D + E</b>	<b>19 685,32</b>

<b>AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE</b>	
Résultat à affecter = C = G + H	19 685,32
<b>G - Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)</b>	<b>19 685,32</b>
H - Report en fonctionnement N+1 (R002)	0,00
Déficit reporté (D002)	0,00

 Budget annexe « Cinéma » :

<b>CINEMA</b>	<b>EXERCICE 2025</b>	<b>AFFECTATION RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>
---------------	----------------------	---

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	-21 428,73
B - Résultat antérieurs reportés	21 428,73
C - Résultat à affecter = A + B	0,00

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 622,75
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 998,75
F - Besoin de Financement = D + E	-624,00

AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE	
Résultat à affecter = C = G + H	0,00
G - Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)	0,00
H - Report en fonctionnement N+1 (R002)	0,00
Déficit reporté (D002)	0,00

 Budget annexe « Ordures Ménagères » :

<b>BUDGET OM</b>	<b>EXERCICE 2025</b>	<b>AFFECTATION RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>
------------------	----------------------	---

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	<b>71 826,42</b>
<b>B - Résultat antérieurs reportés</b>	<b>98 305,90</b>
<b>C - Résultat à affecter = A + B</b>	<b>170 132,32</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>67 798,62</b>
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>2 031,47</b>
<b>F - Besoin de Financement = D + E</b>	<b>-69 830,09</b>

<b>AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE</b>	
<b>Résultat à affecter = C = G + H</b>	<b>170 132,32</b>
<b>G - Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)</b>	<b>0,00</b>
<b>H - Report en fonctionnement N+1 (R002)</b>	<b>170 132,32</b>
<b>Déficit reporté (D002)</b>	<b>0,00</b>

 Budget Général :

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>EXERCICE 2025</b>	<b>AFFECTATION RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------	----------------------	---

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	<b>1 403 289,18</b>
<b>B - Résultat antérieurs reportés</b>	<b>376 662,72</b>
<b>C - Résultat à affecter = A + B</b>	<b>1 779 951,90</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>-1 857 044,11</b>
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>1 550 016,91</b>
<b>F - Besoin de Financement = D + E</b>	<b>307 027,20</b>

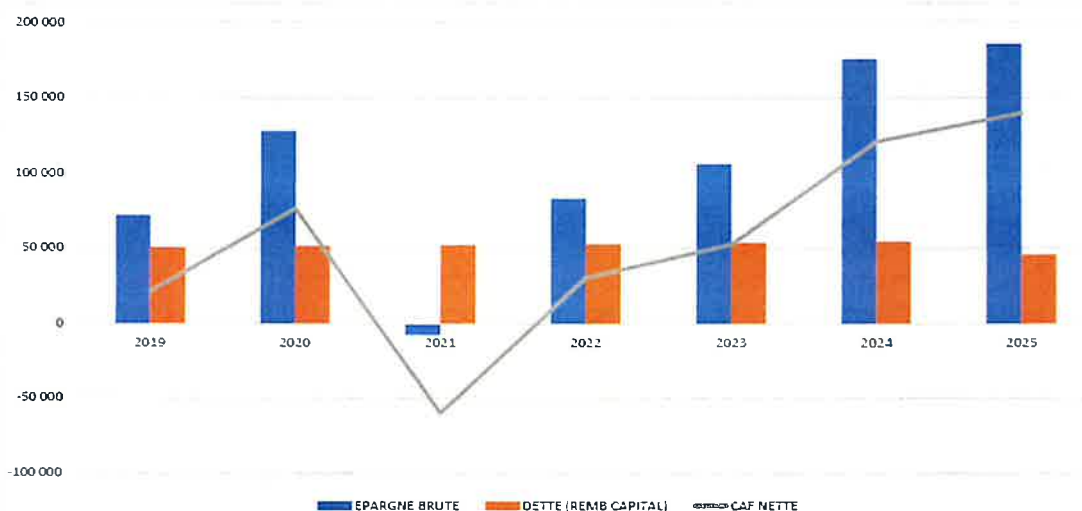
<b>AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE</b>	
<b>Résultat à affecter = C = G + H</b>	<b>1 779 951,90</b>
<b>G - Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)</b>	<b>307 027,20</b>
<b>H - Report en fonctionnement N+1 (R002)</b>	<b>1 472 924,70</b>
<b>Déficit reporté (D002)</b>	<b>0,00</b>

## Analyse financière

### Budget annexe « Ordures Ménagères » :

<b>BUDGET OM</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE - EVOLUTION EPARGNE</b>
------------------	---

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>EPARGNE BRUTE</b>	72 080	127 711	-7 801	83 252	106 183	175 355	185 599
<b>DETTE (REMB CAPITAL)</b>	50 685	51 421	52 168	52 928	53 698	54 481	45 772
<b>CAF NETTE</b>	21 396	76 290	-59 969	30 325	52 485	120 874	139 827



<b>BUDGET OM</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE - RATIO EPARGNE</b>
------------------	---

	2022	2023	2024	2025
<b>EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES</b>	9,98%	11,35%	17,57%	18,07%

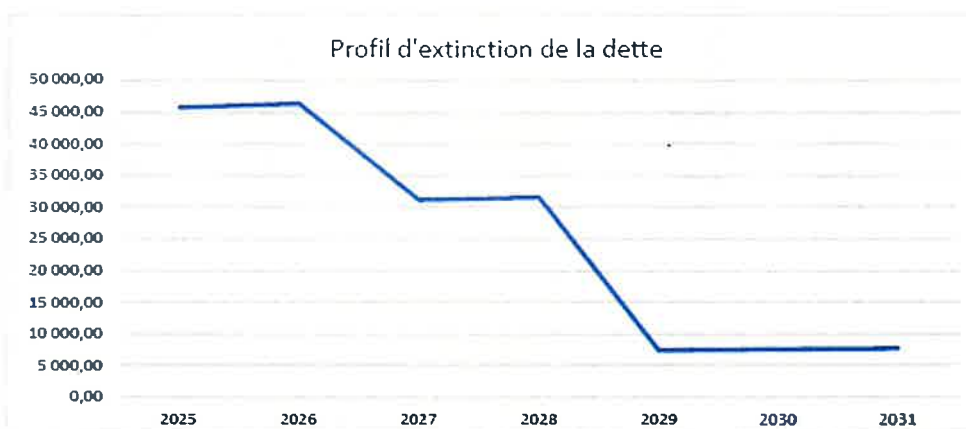
*Ce ratio doit éviter de descendre en dessous des 15%.*

### Projection coûts de traitements des déchets 2026

Évolution des Tarifs (T.T.C.)	2025	2026	Évolution		Différence 2025/2026 (à tonnages égal)	
			€	%		
Ordures Ménagères	236,72 €	206,15 €	- 30,57 €	-12,91	- 35 649,51 €	Dépenses en -
Collecte Sélective	53,70 €	37,03 €	- 16,67 €	-31,04	- 7 461,49 €	Dépenses en -
Encombrants	245,30 €	200,64 €	- 44,66 €	-18,21	- 16 923,46 €	Dépenses en -
Bois Traités	94,27 €	88,62 €	- 5,65 €	-5,99	- 1 031,46 €	Stable
					- 61 065,93 €	

<b>BUDGET OM</b>	<b>PROFIL ENDETTEMENT</b>
------------------	---------------------------

Année	Capital	Intérêts	Échéance	Gain CAF (fin emprunts)
2025	45 772,04	2 533,16	48 305,20	9 504
2026	46 451,14	1 854,11	48 305,25	0
2027	31 219,74	1 164,25	32 383,99	15 921
2028	31 630,41	753,52	32 383,93	0
2029	7 434,29	337,29	7 771,58	24 612
2030	7 545,06	226,52	7 771,58	0
2031	7 657,55	114,10	7 771,65	0
2032	0,00	0,00	0,00	7 772
<b>TOTAL</b>	<b>177 710,23</b>	<b>6 982,95</b>	<b>184 693,18</b>	



<b>BUDGET OM</b>	<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>
------------------	-----------------------------------

*Ce ratio permet de savoir en combien d'années, la communauté rembourserait sa dette si elle y consacrait la totalité de sa CAF Brute.*

<p>Moyenne : entre 5 et 7 ans</p> <p>Préoccupante : entre 8 et 9 ans</p> <p>Critique : entre 10 et 12 ans</p>
---

= En cours dette totale / CAF brute

= 0,96 années
---------------

> En 2024, ce ratio était égal à **1,01** années.

> En 2023, ce ratio était égal à **2,19** années.

> En 2022, ce ratio était égal à **3,43** années.

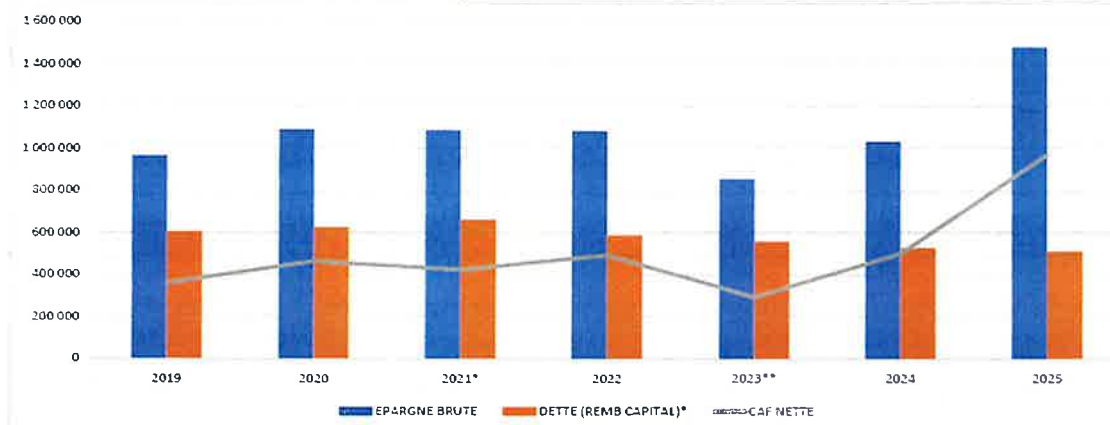
## Budget Général :

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE - EVOLUTION EPARGNE</b>
-----------------------	---

	2019	2020	2021*	2022	2023**	2024	2025
<b>EPARGNE BRUTE</b>	965 279	1 090 254	1 087 347	1 082 895	855 403	1 032 771	<b>1 480 515</b>
<b>DETTE (REMB CAPITAL)*</b>	603 932	625 163	662 719	588 655	559 533	530 538	<b>511 030</b>
<b>CAF NETTE</b>	361 347	465 091	424 628	494 239	295 871	502 233	<b>969 485</b>

\* remboursement capital emprunts tous budgets sauf OM.

<b>CAF NETTE MOYENNE de 2019 à 2024 :</b>	<b>423 901</b>
---	----------------



<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
-----------------------	-----------------------------------

	2025
<b>EPARGNE BRUTE (non retraitée)</b>	1 480 515
Recettes taxes (rattrapage IDL et IFER 2023)	-200 000
Remboursement Micro Crèche Belmont (excédents 2023)	-38 000
Recette sinistre sols Sherpa Camarès (annul provision)	-113 000
Réduction dépenses subvention 2025	-63 000
Régul trop versés antérieurs (Crèche Camarès et Garderie Belmont)	-63 000
<b>EPARGNE BRUTE (retraitée)</b>	<b>1 068 540</b>
<b>DETTE (REMB CAPITAL)*</b>	<b>-511 030</b>
<b>CAF NETTE (retraitée)</b>	<b>557 510</b>

Pour mémoire CAF nette moyenne 2019 à 2024 = 424 000 €

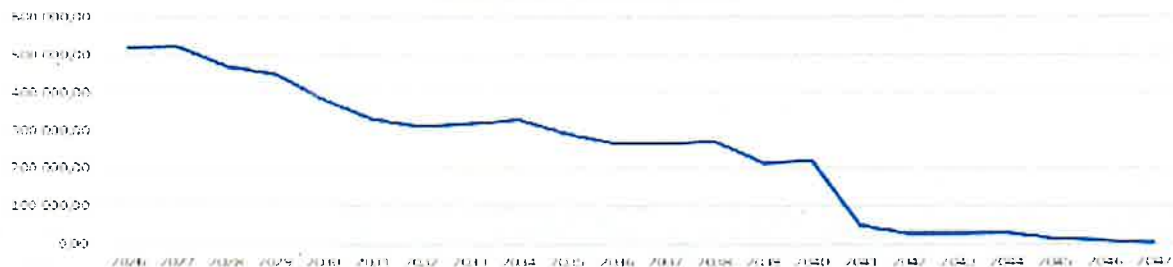
	2022	2023	2024	2025
<b>EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES</b>	20,38%	15,52%	18,17%	23,85%

Ce ratio doit éviter de descendre en dessous des 15%.

	2025
<b>EPARGNE BRUTE RETRAITEE / RECETTES REELLES RETRAITEE</b>	18,45%

Année	Capital	Intérêts	Échéance	Gain CAF (fin emprunts)
2026	520 905,56	144 673,78	665 579,34	10 599
2027	523 557,90	126 565,50	650 123,40	15 456
2028	470 116,15	113 284,25	583 400,40	66 723
2029	449 661,01	103 596,78	553 257,79	30 143
2030	381 681,26	94 592,38	476 273,64	76 984
2031	330 064,47	85 814,80	415 879,27	60 394
2032	310 135,88	77 284,14	387 420,02	28 459
2033	318 741,41	68 678,61	387 420,02	0
2034	327 610,75	59 809,30	387 420,05	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 318 820,39</b>	<b>1 078 607,17</b>	<b>6 397 427,56</b>	

Profil d'extinction de la dette



*Ce ratio permet de savoir en combien d'années, la communauté rembourserait sa dette si elle y consacrait la totalité de sa CAF Brute.*

Moyenne : entre 5 et 7 ans

Préoccupante : entre 8 et 9 ans

Critique : entre 10 et 12 ans

= En cours dette totale / CAF brute (non retraité)

= 3,59 années

Pour mémoire : 5,54 années en 2024

*Ce ratio permet de savoir en combien d'années, la communauté rembourserait sa dette si elle y consacrait la totalité de sa CAF Brute.*

Moyenne : entre 5 et 7 ans

Préoccupante : entre 8 et 9 ans

Critique : entre 10 et 12 ans

= En cours dette totale / CAF brute (retraité)

= 4,98 années

**Projection** : libération totale du solde des emprunts en cours pour CCR et autres (920 K€) et souscription emprunt UVP et autres projets (2 M€).

**Estimation** : CAF brute = 1M€

= 8,24 années

Communauté de Communes	Population	Endettement (en K€)	Endettement par habitant	CAF Brute (en K€)	Capacité de désendettement (en années)
Pays Réquistanais	5 387	1 631	303	991	1,65
Levezou Pareloup*	5 455	12 453	2 283	1 807	6,89
Muse et Raspes	5 533	1 581	286	1 840	0,86
Aveyron bas Ségala Viaur (Rieupeyroux)	5 709	461	81	775	0,59
Pays Rignacois	5 839	4 769	817	731	6,52
Plateau Montbazens	6 337	1 371	216	729	1,88
<b>Monts Rance et Rougier</b>	<b>6 503</b>	<b>5 900</b>	<b>907</b>	<b>1 292</b>	<b>4,57</b>
Larzac Vallée	6 781	5 228	771	1 447	3,61
Pays de Salars	8 245	5 924	719	859	6,90
Aubrac Carladez Viadene	10 238	8 398	820	5 637	1,49
Conques Marcillac	12 467	3 378	271	1 430	2,36
Saint Affricain 7 vallons	14 313	4 115	288	1 426	2,89
Causses à l'Aubrac	14 971	12 243	818	1 528	8,01
Decazeville	18 752	16 756	894	4 720	3,55
Pays Ségali (Baraqueville)	18 768	9 883	527	1 000	9,88
Comtal Lot et Truyere	20 395	13 849	679	4 010	3,45
Ouest Aveyron (Villefranche Rouergue)	28 332	8 028	283	2 520	3,19
Millau Grands Causses	30 120	20 319	675	3 282	6,19
Rodez Agglo	59 127	35 394	599	17 332	2,04

**Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2026 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2026 : complément pour le Budget annexe « Cinéma Le Temple »**

Vu la délibération N° 20260129\_012 en date du 29 janvier 2026 autorisant le versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2026 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2026,

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre des soutiens financiers accordés annuellement pour le fonctionnement de certaines structures associatives ou budgets annexes qui interviennent dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes, des acomptes sont versés tout au long de l'année.

Ces soutiens financiers régulièrement renouvelés sont nécessaires pour permettre d'assurer une continuité dans le fonctionnement des services proposés par ces structures, à savoir :

- Budget annexe « Cinéma ».

Madame la Présidente propose d'envisager le versement d'acomptes sur la subvention annuelle avant le vote du budget de la collectivité afin de permettre le bon fonctionnement de ces structures.

Cet acompte serait versé dans la limite de 30 % de la subvention accordée l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des versements d'acomptes sur les subventions annuelles de fonctionnement, pour le budget annexe mentionné ci-dessus, préalablement au vote du budget et dans la limite de 30 % de la subvention accordée dans l'année.

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 et TEOM 2026**

**AJOURNÉ**

---

## Point Info Séniors : convention de partenariat dans le cadre du dispositif « café des aidants »

---

Considérant qu'en vertu de l'article 1 de ses statuts, figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de Communes la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »,

Madame la Présidente expose :

L'an passé, de septembre à octobre 2025, il y a eu 8 ateliers des aidants, menés en partenariat avec la fédération Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) ; 11 personnes y ont participé, dont 3 extérieurs au territoire.

La suite proposée est : le café des aidants.

L'agent du Point Info Séniors a été formée afin de pouvoir assurer l'animation de ces cafés des aidants sur le territoire. Le coût de la formation étant de 500 €.

Afin d'assurer ces animations, l'agent du Point Info Séniors serait mis à disposition, ce qui vaudrait pour participation financière de la collectivité. Le reste de l'animation serait financé par la fédération ADMR.

Il convient de formaliser ce partenariat par une convention entre la Communauté de Communes et la Fédération ADMR Aveyron.

Madame la Présidente donne lecture au Conseil Communautaire du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de partenariat dans le cadre du dispositif « café des aidants » avec la Fédération ADMR, telle que présentée et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

## Ressources Humaines

---

### **Création / suppression d'un emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) :**

La Présidente, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 29/01/2026,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

La Présidente propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 02/04/2026,
- la suppression de 1 emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 02/04/2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 02/04/2026.

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

Grade : Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe :

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 9

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

Grade : Adjoint Technique :

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

**Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique) :**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe par délibération en date du 05/07/2016 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup> et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

En raison des tâches à effectuer, Madame la Présidente propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35<sup>ème</sup>), pour une durée déterminée de 3 ans,
- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la voirie, d'un diplôme de niveau 3 minimum et être titulaire du permis C, avoir la FIMO ou FCO et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

---

## Questions diverses

---

### AGENDA À VENIR :

Date	Evènement	Heure	Lieu
09 avril 2026	Conseil Communautaire <b>Mise en place du Conseil Communautaire</b>	20h30	<b>St-Sernin</b>
16 avril 2026	Bureau <b>Budgets</b>	10h00	Belmont
23 avril 2026	Conseil Communautaire <b>Commissions &amp; Syndicats</b>	20h30	Camarès
30 avril 2026	Conseil Communautaire <b>Budgets</b>	20h30	St-Sernin

### Tempête Nils :

Gérard DRESSAYRE : À la suite de la tempête Nils et des dégâts occasionnés, certains sentiers de randonnée sont actuellement impraticables sur la commune de Tauriac-de-Camarès. Il est nécessaire de procéder à la fermeture du tronçon concerné. Les services du PNRGC et de la CCMRR doivent intervenir afin d'évaluer la situation. Un courrier de signalement doit également être adressé à l'ONF afin qu'une piste alternative puisse être envisagée.

Philippe ROQUES : Une problématique similaire est constatée sur la commune de Mounès-Prohencoux. Par ailleurs, le collège de Belmont prévoit l'organisation d'un trail dans le cadre de la kermesse au mois de juin. Il serait donc souhaitable que les sentiers puissent être remis en état et praticables d'ici cette échéance.

Le dossier relatif à la voirie communautaire est désormais quasiment finalisé. Nous sommes toutefois dans l'attente d'un devis avant de pouvoir le transmettre au Conseil Départemental de l'Aveyron ainsi qu'à la Préfecture.

Franck COUDERC : Concernant les dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle déposés par les communes, il est précisé, pour information, que seuls les biens considérés comme assurables peuvent être pris en compte dans le cadre d'une éventuelle prise en charge.

**Levée de la séance à 22 heures 36 minutes.**

**La Présidente,  
Monique ALIÈS**



## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026**

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Philippe ROQUES, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Hélène CHICO ROS, Francis CULIE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean MILESI, Guy SALES

20260312\_032 Approbation du Compte Financier Unique 2025  
Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute »

20260312\_033 ZA LA PLANE HAUTE Affectation du Résultat 2025

20260312\_034 Approbation du Compte Financier Unique 2025  
Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air »

20260312\_035 ZA BEL AIR Affectation du Résultat 2025

20260312\_036 Approbation du Compte Financier Unique 2025  
Budget annexe « Gestion et production d'énergies renouvelables »

20260312\_037 ENR Affectation du Résultat 2025

20260312\_038 Approbation du Compte Financier Unique 2025  
Budget annexe « Cinéma »

20260312\_039 CINEMA Affectation du Résultat 2025

20260312\_040 Approbation du Compte Financier Unique 2025  
Budget annexe « Ordures Ménagères »

20260312\_041 OM Affectation du Résultat 2025

20260312\_042 Approbation du Compte Financier Unique 2025  
Budget Général

20260312\_043 Budget GÉNÉRAL Affectation du Résultat 2025

20260312\_044 Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2026 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2026 : délibération complémentaire pour le budget annexe « Cinéma »

20260312\_045 Point Info Séniors : convention de partenariat dans le cadre du dispositif « café des aidants »

20260312\_046 Création / suppression d'un emploi (dans le cadre d'un avancement de grade)

20260312\_047 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi  
(cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique)